



Soirée des vœux 2016

Nombreux étaient ceux qui se sont rassemblés à la salle des fêtes pour assister aux vœux du maire ce samedi 23 janvier 2016.

La soirée a été ouverte par le premier adjoint, Didier BARDET, qui a présenté les vœux du conseil municipal au maire et qui a retracé les réalisations marquantes de l'année 2015. Le maire, Philippe DINE, a ensuite présenté les projets 2016 et notamment l'extension nécessaire du cimetière (Cf. article page 3). Cette extension, dont les devis nous parviendront dans quelques semaines, n'était pas inscrite dans notre plan de travail mais, avertis le 15 janvier dernier des irrégularités de reprises des concessions en état d'abandon initiées en 2006 et en 2009, nous n'avons pas d'autre choix que de nous mettre en conformité. Le maire a également indiqué que l'aménagement de l'agence postale communale dans la mairie (travaux prévus en 2015 mais non commencés car dans l'attente de tous les accords de subventions) devraient pouvoir démarrer très prochainement. Il a également évoqué des prémices de discussions avec les communes voisines pour un regroupement pédagogique, chaque village souhaitant garder son école. L'objectif est de tendre vers un seul niveau par classe et ainsi de faciliter la scolarité de nos enfants. Le conseil municipal du 29 janvier 2016 a confirmé la nécessaire réflexion et sa volonté d'aboutir sur ce dossier. Enfin un travail sur la sonorisation et l'insonorisation de notre salle des fêtes sera également entrepris durant cette année.

Le Maire s'est également félicité du travail de rapprochement avec les communes voisines et de la volonté de mise en commun des moyens.

DAOURS

Ici aussi on envisage une fusion

Le maire veut coopérer davantage avec les communes voisines et intégrer leur syndicat scolaire. Et pourquoi pas, un jour, fusionner avec Vecquemont.

En préambule des vœux aux habitants Didier Bardet, 1er adjoint, a présenté les nombreuses réalisations de 2015, salué la grande capacité de travail du maire et la nécessaire adaptation aux contraintes budgétaires.

Préoccupé par le climat qui règne autour de l'école, le maire Philippe Dine a, lui, rappelé avec satisfaction la création d'une nouvelle association de parents d'élèves. Il a d'ailleurs confié être sur la même longueur d'onde que son homologue de Vecquemont, Jean-Louis Bruxelles, qui a exprimé lors de ses vœux son désir de réunir les écoles des deux villages dans un même regroupement scolaire (lire aussi l'édition du 14 janvier).



Philippe Dine était entouré de ses conseillers et élus pour présenter ses vœux.

Une développe en

conservent les services de proximité et la réussite de la mise en place de

n'existe toujours pas. C'est le résultat d'une contestation stérile qui a bon nombre d'années. A-

Article paru dans le *Courrier Picard* du 28 janvier 2016

Monsieur GEST, Député, Monsieur BABAUT, Président de la Communauté de Communes et plusieurs maires, dont certains vice présidents de la Communauté de Communes, nous ont fait l'honneur de leur présence. Chacun a pu intervenir, dans son domaine de compétences, après que le maire a présenté ses vœux à la population. De nombreux sujets ont été évoqués avec entre autres la TEOMi, les travaux de la piscine de Corbie, les impôts communautaires qui n'augmenteront pas en 2016, la culture, le PLUI ... Bref une soirée riche en informations nécessaires pour que chacun sache et mesure le travail réalisé par notre Communauté de Communes.

Les quelques 200 personnes présentes ont fini la soirée autour d'un buffet dinatoire préparé en partie par les commerçants locaux et qui s'est terminée par la traditionnelle galette des rois. L'ensemble des conseillers municipaux présents, accompagnés pour certains de leurs enfants, a participé à la bonne organisation du service. Remerciements à tous.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi)



C'est fait : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative est mise en place. Le Conseil communautaire du Val de Somme a acté le principe de cette TEOMi à compter du 1er janvier de cette année en lieu et place de la TEOM. Le but est que chaque foyer soit attentif aux déchets produits et que ce qui relève du tri soit déposé dans la bonne poubelle (couvercle jaune). La volonté est de réduire de façon significative le volume des ordures ménagères. Cette nouvelle taxation apparaîtra sur les impôts fonciers à payer en 2017, le relevé définitif des levées ayant lieu fin 2016. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous référer aux informations distribuées par la Com de Com ou nous contacter.

Pour information les poubelles à couvercle jaune ne sont pas soumises à la TEOMi.

Brèves...

► Travaux de sécurisation à l'école

Le Conseil Municipal a voté l'installation d'une gâche électrique au portillon d'entrée de l'école avec système de vidéo-surveillance permettant ainsi de contrôler les entrées.



► Eclairage public

Nous étudions les solutions techniques, avec la Fédération Départementale de l'Energie, pour l'extinction de l'éclairage public dans une plage horaire comprise entre 23h00 et 5h00.

► Compostage : Il est encore temps !

Vous pouvez, via un coupon figurant dans le journal de la com de com « Val de Somme » commander un composteur au prix de 25€ (coût réel payé par la Com de Com : 60€). Ne laissez pas passer cette nouvelle occasion car il n'est pas assuré que cette opération soit reconduite en 2017.



► Bibliothèque municipale de Daours

L'inauguration aura lieu le 27 février 2016.

Près de 1000 ouvrages vous attendent dès l'ouverture le mercredi 2 mars 2016.

Horaires d'ouverture pour le prêt des livres : **Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Remerciements à tous les généreux donateurs.

► Soirée commémoration guerre 14-18

Monsieur et Madame BECQUET-STOCKLIN, habitants de la commune et férus de l'histoire de la grande guerre, vous convient à partager leur passion le **samedi 28 mai 2016** à la Cerisaie à Daours de 18h30 à 20h00 environ. Ils nous raconteront la vie à l'arrière du front à Daours et ses environs pendant la guerre 1914-1918. Pensez à réserver votre soirée.

► Journée inter-villages du 4 juin 2016 (Daours, Vecquemont, Aubigny, Bussy, Lamotte Brebières)

Cette année, la journée inter-villages est reconduite. Vous êtes un passionné de boules, de jogging, de football... bref vous souhaitez représenter nos couleurs. N'hésitez plus, bloquez la date du 4 juin 2016 sur votre agenda. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

Noël des enfants de Daours

En cette fin d'année 2015, nous avons souhaité que tous les enfants de Daours, scolarisés ou non dans notre école, puissent bénéficier d'un après-midi récréatif à l'occasion des fêtes de Noël. Nombreux sont ceux qui se sont rassemblés dans la salle des fêtes le samedi 12 décembre. Après un spectacle de magie qui a enchanté petits et grands, chacun a pu repartir avec quelques friandises distribuées par le Père Noël.



Cimetière : un agrandissement nécessaire

Face aux impératifs de gestion qui incombent à la commune et aux nouvelles exigences fonctionnelles, environnementales et économiques en la matière, il est de mon devoir, en tant que maire, chargé de la police du cimetière, de vous apporter les précisions nécessaires concernant l'opération de mise en conformité et de réaménagement du cimetière communal, milieu à la fois réglementé et sensible.

Il faut savoir que le législateur impose aux communes de disposer d'un cimetière d'une superficie suffisante pour faire face à ses obligations en termes d'inhumations. En effet, l'article L.2223-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le terrain consacré à l'inhumation des morts doit être cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Ainsi le cimetière de DAOURS devrait compter 40 à 45 emplacements en disponibilité.

Cependant, force est de constater que le cimetière est, à ce jour, en état de saturation et ne permet plus d'attribuer de nouvelles sépultures. Il est donc urgent de pallier à cette problématique et trouver des solutions dans l'intérêt de tous.



Consciente de cette situation, l'équipe municipale a décidé de prendre les mesures nécessaires plutôt que l'inertie.

Cela étant, l'amélioration de l'aspect d'un cimetière et son réaménagement n'est pas une mince affaire, et ne peut se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité s'est faite assister par un cabinet d'études spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR.

Les procédures de reprise des concessions à l'état d'abandon, initiées en 2006 et 2009 et strictement réglementées par les textes, n'ont pu aboutir par manque d'encadrement juridique :

- Les procès-verbaux de reprise ont été dressés avant l'expiration du délai réglementaire de 3 ans.
- Les procès-verbaux de reprise ne mentionnent aucunement l'état descriptif détaillé d'abandon des tombes.
- L'ensemble des procès-verbaux est signé de la seule main du maire alors que la réglementation mentionne que ces PV doivent être signés par le maire et par les personnes qui ont assisté à la visite des lieux (employé communal, familles connues lors de l'établissement du PV), de façon qu'ils soient rédigés de la manière la plus contradictoire possible.

- Pour la procédure de 2006, l'avis municipal devant prévenir de la visite du site, affiché en mairie et à la porte du cimetière, ne comportait ni date ni heure du constat d'abandon. Pour la procédure de 2009, l'avis municipal n'existe pas. Les tribunaux ont déjà eu à se prononcer sur le caractère illégal du non respect de cette obligation d'affichage.
- Enfin, les délibérations ainsi que l'arrêté municipal pris par le maire ne mentionnent pas les voies et délais de recours possibles. En conséquence, cette absence d'indication du délai de 2 mois pour recourir au tribunal administratif laisse grande ouverte la possibilité que ces décisions soient contestées en justice à tout moment.

Aussi sommes nous dans l'obligation de mettre en place une nouvelle procédure qui va nous permettre de traiter la

situation des sépultures qui, face au défi du temps et de ses outrages, se sont dégradées lentement mais sûrement et, par ce fait, redonner un aspect décent et soigné au cimetière, aspect que chacun peut légitimement attendre d'un lieu d'inhumations, de recueillement et ceci, au nom du respect dû aux défunts.

Or, compte tenu des délais incompressibles prescrits par la réglementation et considérant l'urgence

de la situation, cette procédure durant globalement 4 ans, néanmoins indispensable, n'est pas la solution, à court terme, pour régénérer de l'espace.

Ce qui nous oblige à envisager un projet d'extension du cimetière actuel. Un tel projet doit nécessairement s'appuyer sur des études préalables et notamment une étude d'analyse et de détermination de surface afin de faire ressortir les besoins réels en superficie.

Ces études ont également pour finalité un aménagement réfléchi conciliant l'évolution des mœurs, les attentes des usagers, des familles et des professionnels tout en respectant la législation funéraire.

Enfin, le Conseil Municipal du 29 janvier 2016 a décidé d'un accord de principe pour que la croix située au milieu de l'allée centrale soit déplacée au fond du cimetière. Cette nouvelle localisation est rendue nécessaire à la fois pour permettre une circulation plus aisée des véhicules des pompes funèbres mais également pour les engins nécessaires au terrassement.

Toujours soucieux de satisfaire vos attentes, nous espérons vous avoir éclairés sur le programme de mise en conformité du cimetière communal qui, à notre sens, ne peut se faire qu'avec votre soutien, élément fondamental pour la réussite et l'efficacité d'une telle opération et ceci, dans l'intérêt général.



MARIAGES

9 mai 2015 GOMES SILVA Nelson et BARDET Anne-Laure
 24 mai 2015 BOUFFLET Jean-Claude et MONCUSO - MALPEYRE Stéphanie
 30 mai 2015 VERDIER Nicolas-Sébastien et FOLLET Julie

NAISSANCES

10 janvier 2015 DEBEAUVAIS Maël
 6 février 2015 LEFEVRE Arthur
 15 avril 2015 SERGEANT Jeanne
 22 avril 2015 PARIS Jade
 12 août 2015 CARETTE Gustave
 9 novembre 2015 EL HARROUDI Selman
 19 décembre 2015 LEMOINE Jules



DECES

4 janvier 2015 FOSSIER Yvonne
 14 janvier 2015 VERFAILLIE Andrée
 17 avril 2015 HORDE Jacqueline
 24 mai 2015 PARENT Jacqueline
 24 mai 2015 KIELICH François
 16 septembre 2015 LAURENT Nicolas
 23 août 2015 VICOONE Charles
 14 novembre 2015 MAUGER Yves
 8 décembre 2015 FLEURY Marie



Travaux de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Elimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits. Cela vaut bien évidemment pour les tontes de pelouses qui doivent être soit compostées soit mise en décharge mais en aucun cas jetées dans un cours d'eau ou dans une pâture.

De même, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que la destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel sont interdits.